

CHRONIQUE D'INFORMATION

août 2017

Thème : L'isolation des combles à 1 euro

Jusqu'à 30% des pertes de chaleur se font par le toit. L'isolation des combles est donc un choix de rénovation énergétique à prioriser. Même s'ils sont très vite rentabilisés, les travaux ne peuvent pas être engagés par tous. C'est pourquoi l'Etat a validé un programme offrant la possibilité d'isoler les combles perdus pour 1€ symbolique.

Ce programme est financé via les primes énergies. Quand des travaux de rénovation énergétique sont effectués, vous pouvez prétendre à cette aide des primes énergies en constituant un dossier en amont avec par exemple Auchan, Carrefour, EDF et cie. Avec l'isolation des combles à 1€, c'est l'entreprise qui récupère votre prime. On retrouve notamment le principe des primes énergies avec le dispositif mesampoulesgratuites.fr. L'artisan qui intervient chez vous récupère votre prime énergie.

L'isolation des combles à 1€ concerne uniquement un seul type de travaux : L'isolation des combles perdus c'est-à-dire quand ils sont inhabitables.

Cette aide financière est soumise à condition de ressources. C'est-à-dire qu'il ne faut pas dépasser un certain plafond en fonction du nombre de personnes dans l'habitat. Pour cela, l'Etat se fie à la feuille d'imposition et au revenu fiscal de référence.

Points de vigilance ! Il faut bien vérifier au préalable quels matériaux seront utilisés et comment ils seront mis en œuvre.

Attention ce dispositif n'est pas cumulable avec d'autres d'aides. Avant de vous engager dans ces travaux d'isolation de combles à 1€, il est donc recommandé d'être vigilant et de faire étudier votre projet par l'espace info énergie avant d'engager toute demande.

Contact conseiller info énergie : 03 21 616 006